

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Prorogation de la déclaration d'utilité publique de la mise à 2x2 voies de la RN124 entre Toulouse et Auch

Le 14 juillet 2019, le décret prorogeant pour cinq années supplémentaires les effets de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN124 entre Auch et Toulouse a été publié au journal officiel de la République française.

Cette prorogation va permettre de procéder aux acquisitions foncières qui seront nécessaires à la réalisation de la section Gimont – L'Isle-Jourdain.

La déviation de Gimont et la section Gimont – L'Isle-Jourdain sont les deux dernières sections restant à réaliser de l'aménagement à 2 x 2 voies entre Toulouse et Auch :

- La déviation de Gimont est actuellement en travaux : sa mise en service est normalement prévue pour 2022 ;
- La section Gimont – L'Isle-Jourdain fait actuellement l'objet d'études de conception détaillée. Les travaux seront lancés dans la continuité de la mise en service de la déviation de Gimont.

**Lien vers le décret :**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?  
cidTexte=JORFTEXT000038759352&dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038759352&dateTexte=&categorieLien=id)

**Pour en savoir plus sur les opérations de mise à 2 x 2 voies de la RN124 entre Toulouse et Auch :**  
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/gers-r8549.html>